

L'AR2L Hauts-de-France est une agence de coopération interprofessionnelle dédiée à la filière du livre, à la valorisation et au soutien à la création littéraire sous toutes ses formes ainsi qu'à la production éditoriale, à l'échelle régionale, nationale et internationale.

## >>> IDENTITÉ

Nom & Prénom : .....

Fonction : ..... Tél. : .....

Établissement / Structure : ..... Fax : .....

..... Courriel : .....

Adresse : ..... Site internet : .....

Code postal : ..... Commune : .....

## >>> TYPE D'ADHÉSION

Chaque membre de l'association est intégré au sein d'un des trois collèges :

- Collège des collectivités publiques (État, Région, autres collectivités publiques au titre de l'institution) ;
- Collège des associations professionnelles représentatives (auteurs, éditeurs, libraires, maisons d'écrivain, manifestations littéraires, bibliothécaires... ) ;
- Collège des professionnels, personnes physiques ou morales qualifiées dans le domaine du livre ou de la lecture (y compris les bibliothèques publiques).

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale du 17 septembre 2020, le montant des cotisations 2021 s'élève à :

|   |       |
|---|-------|
| Collectivités publiques de moins de 5 000 habitants   | 20 €  |
| Collectivités publiques de 5 001 à 20 000 habitants   | 50 €  |
| Collectivités publiques de 20 001 à 50 000 habitants  | 80 €  |
| Collectivités publiques de plus de 50 000 habitants   | 180 € |
| Librairies, maisons d'édition*, associations, organismes professionnels et autres établissements publics (universités, EPCC...) | 40 €  |
| Auteurs* et adhérents à titre individuel  | 10 €  |

\* en cas de première adhésion à l'AR2L Hauts-de-France, prenez préalablement contact avec la structure afin de prendre connaissance des critères de référencement (contact@ar2l-hdf.fr).

Acceptez-vous que, à leur demande, nous communiquions votre courriel à d'autres organismes ou associations professionnelles partenaires pour qu'ils vous transmettent leurs informations et invitations, à l'exclusion de toute proposition commerciale ?

Oui

Non

Le montant de la cotisation est à régler par chèque à l'ordre de l'AR2L Hauts-de-France ou, par virement ou mandat à l'AR2L Hauts-de-France au numéro de compte suivant :

Crédit Coopératif Amiens, IBAN : FR76 4255 9100 0008 0221 9463 617, code BIC : CCOPFRPPXXX

- Je joins un chèque en règlement de ma cotisation
- Je souhaite recevoir une facture
- Je règle par mandat administratif sur envoi de facture

Date et signature :

Cachet :

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion.

Elles sont destinées au secrétariat et font également l'objet d'un traitement informatique puisqu'elles sont conservées dans nos bases de données internes. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez contacter directement l'AR2L Hauts-de-France.

**BULLETIN D'ADHÉSION À RETOURNER À L'AR2L HAUTS-DE-FRANCE | SITE D'AMIENS | 12 RUE DIJON | 80000 | AMIENS**